

L'avenir est affaire de Prévoyance

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UNMI propose des appuis techniques aux mutuelles pour accompagner leur développement et renforcer leur autonomie.

Le plan stratégique de l'UNMI, « Agile 2020 », présenté lors de l'assemblée générale 2017, fixe, comme un des axes prioritaires, la mise en place progressive d'une plateforme de services pour accompagner le développement des mutuelles.

Cette démarche prolonge les activités de l'UNMI, que sont la Prévoyance (mise à disposition de produits pour compléter l'offre d'assurance santé des mutuelles adhérentes), l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé), la Réassurance et la Dépendance.

Une première étape a été franchie au second semestre 2017.

L'offre de services porte d'abord sur le soutien à l'activité commerciale des mutuelles membres. Outre les formations traditionnelles aux produits, à l'environnement juridique et aux méthodes de vente, l'UNMI après une période de test concluante a décidé la généralisation de l'accompagnement terrain. Ainsi, l'UNMI propose un support tout au long de la démarche commerciale de vente.

Elle peut aller jusqu'à dédier un responsable commercial sur une longue période pour aider une mutuelle à développer et équiper son portefeuille adhérents.

C'est ainsi qu'en 2017 plus de 200 conseillers mutualistes ont été formés à la prévoyance et plus de 100 accompagnements en entreprise ont été réalisés.

Les premiers résultats sont tout à fait encourageants.

La proposition de services va bien au-delà du soutien commercial. L'UNMI propose également son expertise dans les domaines financier, comptable, actuariel ou règlementaire. Elle a ainsi été sollicitée par des mutuelles pour réaliser un audit de leur gamme de produits portant sur la tarification, les risques ou l'adaptation au marché, ou pour les assister dans l'élaboration des états règlementaires.



L'avenir est affaire de Prévoyance

Certaines de ces prestations, dispensées par la direction technique ou la direction administrative et financière, sont déjà incluses dans l'offre de réassurance. Elles peuvent aussi être réalisées de façon indépendante, en dehors de toute offre commerciale. Elles font alors l'objet d'une facturation spécifique, en fonction de la durée d'intervention.

« Nous permettons ainsi aux mutuelles à taille humaine de trouver les ressources indispensables à leur indépendance et à leur développement. Dans un contexte de concentration mutualiste avec la création de grands groupes, notre objectif est de préserver la diversité du secteur. » affirme Loredana Maier, directrice générale.

L'UNMI, le partenaire indépendant à l'écoute, au service et aux côtés des mutuelles.

L'UNMI, l'**Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle**, est une union de mutuelles à but non lucratif. Elle rassemble aujourd'hui **80 adhérents qui protègent plus de 10 millions de personnes**.

Elle met son expertise au service des mutuelles pour innover et compléter leur offre par des solutions de prévoyance, d'épargne et de dépendance conçues sur mesure.

A l'écoute des mutuelles, elle s'affirme ainsi comme un **acteur majeur de l'économie sociale et du monde mutualiste**.

UNMI - Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité immatriculée sous le SIREN 784718207 - Siège social 50 avenue Daumesnil 75012 PARIS - www.unmi.eu

Contact presse :

Marie-Laure Molko - Tél : 01 76 41 00 32 / 06 70 16 45 15 - **E-mail : marie-laure.molko@taly.eu**

